

OFFRE PUBLIQUE

Une Offre Publique est une procédure boursière formalisant l'engagement irrévocable d'un initiateur (également appelé « prédateur » ou « raideur ») d'acquérir la pleine propriété des titres cotés d'une société cible. Permet l'acquisition du flottant et du reste du capital d'une société en cas de réussite, ou qu'une petite partie en cas d'échec Source : Fusacq